



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-15

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 08 septembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

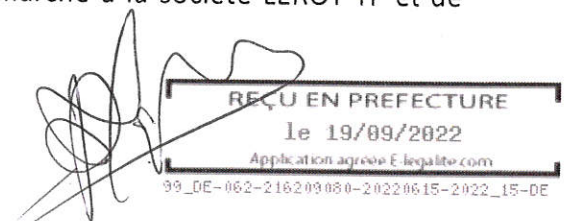
Formant la majorité des membres en exercice.  
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

Maintenance Milieu Urbain : Acceptation de l'appel d'offres

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue de la Forêt : Travaux de voirie et assainissement (Maintenance Milieu Urbain), un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au journal d'annonces légales de la gazette Nord Pas-De-Calais le 28 avril 2022.

Cinq entreprises ont déposé un dossier sur la plateforme de dématérialisation.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la décision de la commission d'appel d'offre. Après examen du mémoire technique des entreprises et du rapport d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur décide d'attribuer le marché à la société LEROY TP et de retenir la variante pour un montant de 244 600,00€ HT.



Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver la décision de la commission Appel d'offres.

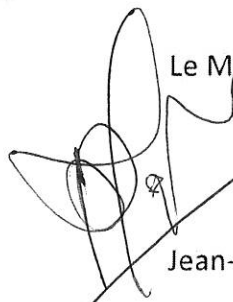

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) accepte la décision relative à l'attribution du marché à la société LEROY TP.**

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

  
Le Maire  
  
Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le : 19 SEP. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E.legalite.com

93\_DE-062-216209080-20220615-2022\_15-DE